



RÈGLEMENT INTÉRIEUR TÉLÉTH'TRAIL DE PLAVILLA

Article 1 : Organisateurs

TELETH'TRAIL de PLAVILLA est une course nature organisée par le comité des fêtes de Plavilla (association loi 1901). Vous pouvez contacter l'organisateur à tout moment via le formulaire de contact, par mail à l'adresse plavillacomite@gmail.com ou par téléphone (06.71.80.10.69). Chaque inscrit devra se conformer à toutes les mesures de sécurité obligatoires mises en place le jour de la manifestation.

Article 2 : Date, horaires et circuits

Les départs et arrivées s'effectueront à Plavilla selon les horaires suivants :

- 8h30 : Départ de la randonnée familiale 10 km
- 8h45 : Départ de la course 18 km « La pampa »
- 9h30 : Départ de la course 10 km « Le chemin »
- 11h : Départ de la course enfant 2 km « La pitchoune »

Le retrait des dossards et les dernières inscriptions possibles se font le vendredi 31 Octobre 2025 de 16h à 18h à la salle des fêtes de Plavilla et le jour de l'évènement à partir de 7h et jusqu'à 30 minutes avant le début de la course.

Article 3 : Condition d'inscription

3-1 : Catégories d'âge

- La course 2 km « La pitchoune » est ouvert à tous les enfants entre 6 et 10 ans,
- La course 10 km « Le chemin » est ouvert à partir de la catégorie « Cadets » (plus de 16 ans),
- La course 18 km « La pampa » est ouvert à partir de la catégorie « Juniors » (plus de 18 ans),
- La randonnée est ouverte à tous public, pour les mineurs de moins de 16 ans, ils doivent obligatoirement être accompagnés.

3-2 : Mineurs

Les mineurs peuvent s'inscrire sur la course « Le chemin » 10 Km à condition qu'ils aient plus de 16 ans révolu le jour de la course. Une autorisation parentale sera à fournir en pièce jointe sur le formulaire d'inscription ou présenter sur place.

3-3 : Justificatifs médicaux et licences

Les courses 10 km et 18 km sont ouvertes aux licenciés et aux non licenciés, lors de l'inscription en ligne, il y a lieu de remettre une copie de :

- Une licence Athlé Compétition, Athlé Running délivrée par la FFA ou d'un « Pass'J'aime Courir », délivré par la FFA et complété par un médecin, en cours de validité à la date de la manifestation.
- Ou d'une attestation Parcours Prévention Santé (PPS) datant de moins de 3 mois donc après le 1^{er} Août 2025 (voir <https://pps.athle.fr>)

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Pour la randonnée, aucun document n'est demandé. Il est de la responsabilité individuelle et parentale de s'assurer d'un bon niveau de conditions physiques.

Pour la course « La Pitchoune », les mineurs devront bénéficier d'une autorisation parentale. Sans présentation d'un document, les mineurs ne pourront pas participer à l'épreuve. Le parent ou responsable autorise le transfert à l'hôpital par un service d'urgence (Pompiers, SAMU, etc) pour que puisse être pratiquée, en cas d'urgence, toute hospitalisation, intervention chirurgicale, y compris une anesthésie, sur son enfant.

Article 4 : Inscriptions

Les inscriptions se font en ligne via notre plateforme d'inscription sur HelloAsso ou sur place à condition de fournir pour la course le PPS.

4-1 : Prix

- Le 10 km « Le Camin » : 12 euros (hors commission) jusqu'à la fermeture des inscriptions,
- Le 18 km « La pampa » : 20 euros (hors commission) jusqu'à la fermeture des inscriptions,
- Le 10 km randonnée : 12 euros jusqu'à la fermeture des inscriptions.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelques motifs que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation

4-3 : Remboursement

Chaque engagement est ferme et définitif. Cependant, l'organisation accepte des changements de coureurs. Il vous est donc possible de céder votre dossard à un remplaçant à condition que vous ayez contacté l'organisateur pour communiquer le nom, prénom, date de naissance, PPS du remplaçant.

En raison des finalités solidaires de l'événement au profit de l'AFM-Téléthon, il ne sera procédé à aucun remboursement possible quel que soit le motif de l'impossibilité de participation.

Article 5 : Assurance

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite au **Crédit agricole**. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

Article 6 : Sécurité

La sécurité et l'assistance médicale des participants est du ressort de l'organisateur qui mettra en place un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS). La sécurité sera assurée par des signaleurs tout au long du

parcours. Les services de secours (SDIS) et de gendarmerie seront avertis de l'événement. Un numéro de téléphone d'urgence sera imprimé sur votre dossard.

Articles 7 : Chronométrage

Le chronométrage est assuré par CHRONO'START.

Article 8 : Temps de course

Le temps de course maximum pour le 10 km est de 3h . Le temps de course maximum pour le 18 km est de 4h.

Article 9 : Classement et récompenses du trail

- Le 10 km: 3 premiers des catégories « Hommes » et 3 premiers des catégories « Femmes »
- Le 18 km : 3 premiers des catégories « Hommes » et 3 premiers des catégories « Femmes »

Article 10 : Charte du coureur

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours). Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

Article 11 : Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

Article 12 : Annulation, intempéries

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre.

En cas de force majeure (intempéries,...) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation, l'organisation procédera au report des épreuves à une date ultérieure.

Tous les bénéfices seront reversés au téléthon.

Dispositif de sécurité pour l'organisation du Trail de plavilla.

Dans le cadre de l'organisation du Trail de plavilla, un dispositif de sécurité complet est mis en place afin d'assurer le bon déroulement de l'événement et la sécurité de l'ensemble des participants, bénévoles et spectateurs.

1. Moyens humains mobilisés :

15 signaleurs seront répartis tout au long du parcours, aux points stratégiques afin de guider les coureurs, assurer leur sécurité, et prévenir tout incident.

2 véhicules seront mobilisés pour circuler sur le parcours, assurer une veille mobile et intervenir rapidement en cas de besoin.

2 vélos seront présents : l'un pour l'ouverture de la course, l'autre en véhicule-balai, chargé de s'assurer qu'aucun participant ne reste isolé ou en difficulté en fin de course.

2. Dispositif de secours :

Les sapeurs-pompiers seront présents sur site pour assurer la prise en charge des éventuels blessés. Ils disposeront du matériel de premiers secours et seront en lien permanent avec les organisateurs

3. Communication et coordination :

Tous les signaleurs et véhicules seront équipés de téléphones portables pour assurer une communication fluide avec le poste de commandement.

Un point de coordination sera installé au départ/arrivée de la course, où se trouveront les responsables sécurité et les secours.

L'ensemble de ce dispositif vise à garantir la sécurité optimale de l'événement et le respect des normes en vigueur.



Itinéraire horaire Téléth'trail de Plavilla

Les départs s'effectueront à Plavilla selon les horaires suivants :

- 8h30 : Départ de la randonnée familiale 10 km
- 8h45 : Départ de la course 18 km « La pampa »
- 9h15 : Départ de la course 10 km « Le camin »
- 11h : Départ de la course enfant 2 km « La pitchoune »

Les arrivées s'effectueront à la Plavilla aux horaires suivants aux alentours de :

Course		Heure
18 km	Tête de course	10h30
18 km	Derniers coureurs	12h00
10 km	Tête de course	10h30
10 km	Derniers coureurs	11h30
Randonnée 10 km	Premiers randonneurs	10h30
Randonnée 10 km	Derniers randonneurs	11h30
2 km	Tête de course	11h15
2 km	Derniers coureurs	11h30



Itinéraire horaire Téléth'trail de Plavilla

Les départs s'effectueront à Plavilla selon les horaires suivants :

- 8h30 : Départ de la randonnée familiale 10 km
- 8h45 : Départ de la course 18 km « La pampa »
- 9h15 : Départ de la course 10 km « Le camin »
- 11h : Départ de la course enfant 2 km « La pitchoune »

Les arrivées s'effectueront à la Plavilla aux horaires suivants aux alentours de :

Course		Heure
18 km	Tête de course	10h30
18 km	Derniers coureurs	12h00
10 km	Tête de course	10h30
10 km	Derniers coureurs	11h30
Randonnée 10 km	Premiers randonneurs	10h30
Randonnée 10 km	Derniers randonneurs	11h30
2 km	Tête de course	11h15
2 km	Derniers coureurs	11h30